

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL



L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien MÉCHINEAU, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Damien MÉCHINEAU, Sophie PACÉ, David COASNE, Myriam VERDIÉ, Bruno JAUNET, Laëtitia BRU, Nicolas GILLIER, Fabienne OBER, Adrien REMAUD, Marie-Pierre LEBRUN, Patrice MARTIN, Isabelle AGNEESSENS, Valérie MÉTAIREAU, Nicolas ROUSSEAU, Alexandre GUILLET, Florian BOUSSEAU, Gladys ORCEAU, Matthieu BÉNÉTREAU, Mélanie GAPAILLARD, Marie-Soraya CHERADAME, Gianni BUSSOLINO, Clémentine CARTRON, Gwénaél PITRÉ, Philippe VEAU, Florian GUILLET, Joan BOURDEL, Pierre-Yves MERDIECA.

En présence de Madame Flavie HERPIN, Directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire, Damien MÉCHINEAU constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Myriam VERDIÉ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 4 juin 2026 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le MAIRE présente le projet de règlement intérieur et rappelle qu'il doit être adopté dans les six mois suivant l'installation dans les communes de 1 000 habitants et plus, soit avant le 20 septembre 2026.

Marie-Pierre LEBRUN demande de préciser comment le Conseil municipal peut être déplacé à l'ouverture d'une séance alors qu'il est nécessaire de passer une délibération.

Florian BOUSSEAU explique que si des travaux dans la salle du Conseil municipal sont prévus, le Conseil municipal sera en mesure de prendre une délibération en amont. Dans le cas de force majeure alors le Conseil municipal prendra une délibération dès l'ouverture de sa séance sur le nouveau lieu.

Monsieur le MAIRE ajoute que cette règle ne peut être modifiée car elle est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

2. Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignation de ses membres

Monsieur le MAIRE explique le rôle de la Commission d'Appel d'Offres et les seuils pour lesquels elle doit se réunir. La composition de la commission d'appel d'offres est composée du Maire, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Monsieur le MAIRE présente la liste unique des 10 membres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Sophie PACÉ	Marie-Pierre LEBRUN
Nicolas GILLIER	Gladys ORCEAU
Fabienne OBER	Matthieu BÉNÉTREAU
Adrien REMAUD	Clémentine CARTRON
Gwénaél PITRÉ	Pierre-Yves MERCIECA

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

3. Remboursement à titre exceptionnel d'une dépense engagée par Monsieur le Maire

Sophie PACÉ explique que l'adoption de cette délibération permet à Monsieur le Maire d'être remboursé d'une avance qu'il a effectuée sur ses deniers personnels. Cette avance concernait l'achat d'un panier garni offert à Weingarten dans le cadre du Comité de Jumelage. La dépense a été réalisée au Magasin Vert de Boufféré où la commune n'avait pas encore ouvert de compte et le délai pour le créer était trop court.

Monsieur le MAIRE précise qu'à l'avenir, tous les achats devront être effectués dans des magasins où la commune dispose d'un compte, afin de faciliter les transactions et d'éviter ce type de délibération.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

4. Programme de végétalisation des cours de l'école Paul Émile Victor

Matthieu BÉNÉTREAU rappelle le travail de concertation avec les élèves et les adultes (enseignants, directrice d'école, périscolaire, espaces verts, élus...) afin de cibler les besoins, les attentes et croiser différents regards.

L'objectif est de créer des ilots de fraîcheur en plantant des arbres et en désimperméabilisant les sols. Dans le projet, des priorités ont été données : enlever le bitume, planter et en fonction du budget, avoir du mobilier avec si possible une réutilisation du matériel déjà existant.

Actuellement, une phase de diagnostic et d'esquisse est en cours jusqu'en septembre 2026 avec un concepteur paysagiste. Ensuite, viendra la consultation des entreprises avec une notification d'attribution en décembre. Les travaux débiteront en avril 2027 puis continueront en juillet et en novembre pour les plantations sur la cour primaire. Ce même rythme de travaux s'appliquera en 2028 sur la cour maternelle.

Le budget total de ce projet est estimé à 263 400 € HT qui comprend :

Études préalables	15 000 €
Maîtrise d'œuvre – Phase 1	13 600 €

Maîtrise d'œuvre – Phase 2	4 800 €
Travaux de végétalisation et d'aménagement – Phase 1	170 000 €
Travaux de végétalisation et d'aménagement – Phase 2	60 000 €

Gwénaél PITRÉ s'interroge sur ces montants car il avait gardé en mémoire un montant de 50 000 € alors qu'il constate désormais un montant de 263 400 €.

Matthieu BÉNÉTREAU explique que la commune souhaite étaler le financement sur plusieurs années. Les 50 000 € ont été votés au budget 2026, l'année prochaine, il sera proposé de voter 120 000 €. À titre de comparaison sur d'autres projets similaires, le budget est assez limité au m² par rapport aux autres écoles.

Sophie PACÉ ajoute qu'il avait été voté un montant de 50 000 € sur le budget 2026 pour débiter car la commune n'avait pas encore l'étude et il était prévu de réaliser quelques travaux cette année en régie. Avec Atelier 360, le concepteur paysagiste, et en menant la réflexion, il n'y aura pas de travaux en régie car cela viendrait percuter le travail global et pourrait contraindre les futures actions. Dès le départ, les élus avaient bien conscience que le budget global serait conséquent mais rien n'avait été annoncé sans une étude aboutie. Le budget prévu se situe plutôt dans la fourchette basse car Atelier 360 avait donné une fourchette par m² selon l'ampleur des aménagements souhaités. La commune souhaite conserver l'objectif premier qui est de décroûter et planter. Ensuite, sera étudiée la possibilité d'intégrer ou non du mobilier supplémentaire. Les estimations, à ce jour, ne sont pas encore finalisées, le budget présenté sera peut-être à réévaluer.

Philippe VEAU demande si le concepteur envisage plusieurs scénarii.

Sophie PACÉ indique que l'esquisse projetée est tout inclus.

Gwénaél PITRÉ demande comment seront échelonnés les 263K€ sur les différents exercices budgétaires à venir.

Sophie PACÉ explique que les études préalables pour 15 000 € sont prévues et affectées à ce budget 2026. Ensuite, en 2027, seront prévus 120 000 € pour les travaux, en plus des 50 000 € en restes à réaliser 2026 ainsi que les 13 600 € de maîtrise d'œuvre. Puis en 2028, seront prévus 60 000 € en travaux et 4 800 € en maîtrise d'œuvre.

Philippe VEAU demande si la commune a une idée des subventions qu'elle pourrait obtenir.

Sophie PACÉ explique que malheureusement, il n'y a aucune certitude à ce jour. La subvention principale sera demandée au titre du Fonds Verts, avec toute la réserve et la prudence nécessaires dans un contexte où le Fonds verts baisse à chaque loi de finances depuis sa mise en place mais après les épisodes caniculaires, on peut espérer que ce fonds soit bonifié pour accélérer les investissements en faveur de l'environnement.

Monsieur le MAIRE ajoute que la délibération présentée est pour demander si le Conseil municipal est d'accord pour aller sur ce programme. La commune fait le choix d'adopter un budget en fourchette basse compte-tenu de ses priorités et le COPIL fera tout ce qu'il pourra pour respecter ce budget.

Matthieu BÉNÉTREAU indique que l'esquisse de la cour maternelle fait état de la désimperméabilisation des sols. On passerait de 100% imperméable à 50% perméable.

David COASNE demande combien cela coûterait si on allait au bout de l'esquisse.

Sophie PACÉ indique qu'Atelier 360 donnait une fourchette entre 90 € et 120 €/m². La commune a retenu le tarif de 90 €/m².

Florian BOUSSEAU interroge Pierre-Yves MERDIECA compte-tenu de son activité professionnelle.

Pierre-Yves MERDIECA admet que 90 €/m², c'est peu tenant compte de toutes les phases de décaissage, plantation, travaux techniques...

Gwénaél PITRÉ demande s'il conviendra d'intégrer déjà des arbres adultes ou de jeunes arbres.

Matthieu BÉNÉTREAU répond que cela dépendra des conditions climatiques et du choix à faire.

Sophie PACÉ pense qu'il sera préférable d'installer des petits sujets car ils sont moins vulnérables.

Florian GUILLET demande si l'entretien à terme des cours d'école végétalisées sera à la charge des agents municipaux.

Matthieu BÉNÉTREAU répond par l'affirmative. En parallèle du projet et son aboutissement, le COPIL et la commission bâtiments/espaces verts mènera des réflexions sur le temps supplémentaire à consacrer pour entretenir les cours car à l'heure actuelle, aucun temps n'est consacré. Il sera également privilégié des essences demandant peu d'entretien.

Joan BOURDEL demande s'il est envisagé un système de récupération d'eau de pluie.

Monsieur le MAIRE répond par la négative mais cela reste une possibilité d'étude sur le moyen terme. Les services techniques ont déjà un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des massifs.

Sophie PACÉ ajoute qu'il est néanmoins prévu d'aménager une rivière sèche, c'est-à-dire une pente rocailleuse à la sortie de la gouttière, comme indiqué sur l'esquisse pour la cour primaire. Cette rivière sèche se déversera dans les massifs et permettra aux enfants de patauger par temps humide.

Alexandre GUILLET ajoute qu'il peut être également étudié la possibilité de se brancher sur le système d'irrigation du terrain de foot.

Patrice MARTIN demande si un accompagnement de l'entreprise réalisant les travaux d'aménagement paysager est prévu sur la première année pour la taille et l'aide à la pousse.

Monsieur le MAIRE répond que cela peut être prévu dans le cahier des charges en option pour avoir une garantie sur l'entretien, au moins sur la première année.

Philippe VEAU s'interroge sur les actions envisagées à court terme pour adapter les cours d'école aux épisodes de fortes chaleurs car il faudra du temps aux végétaux et aux arbres pour grandir.

Monsieur le MAIRE explique que sur le bâtiment, il a été posé des films solaires sur le couloir vitré et cette installation fait déjà ses preuves. L'idée est donc d'en remettre sur d'autres ouvertures.

Pendant les périodes de forte chaleur, les services techniques avaient adapté leurs horaires et procédaient à l'aération du bâtiment dès 6 heures du matin. La commission bâtiments devra suivre et proposer de nouvelles solutions en intégrant les recommandations du conseiller en énergie partagée de l'agglomération, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Florian BOUSSEAU explique que le décroûtage aura déjà un impact sur la température.

Laëtitia BRU souhaite également évoquer la situation des personnes fragiles en période de fortes chaleurs. L'adaptation des bâtiments est certes une piste de réflexion mais il faudra aussi intégrer une approche plus globale pour ces populations, elles aussi à risque.

Mélanie GAPAILLARD indique que ce projet s'inscrit dans une vision à long terme, les enfants fréquentant l'espace pendant huit ans. Il vise à intégrer une pédagogie autour de la biodiversité et du développement des végétaux, en enrichissant progressivement le site (nichoirs, espaces dédiés aux papillons et coccinelles, etc.) pour favoriser une biodiversité croissante. Parallèlement, il contribue au développement humain des enfants et son attachement à la nature. L'objectif est également d'attirer les habitants et d'augmenter la fréquentation du lieu. Si des questions subsistent, le potentiel de ce projet reste important.

Matthieu BÉNÉTREAU ajoute que les enseignantes ayant participé à la concertation sont très intéressées par le projet et notamment pour l'intégrer dans le projet pédagogique.

Monsieur le MAIRE rappelle que la commune offre des livres en fin d'année scolaire. L'adjointe à l'enfance et lui-même ont participé à la distribution fin juin et l'école PEV a choisi des livres sur le thème de l'arbre et la forêt. Ce sujet interpelle les enfants en ce moment et il y a eu de nombreux échanges autour de cette notion. Il n'y a rien à leur expliquer, ils ont déjà compris la réelle nécessité de prendre soin et laisser de la place à la nature.

Myriam VERDIÉ indique que c'est ce qui nous sauvera, transmettre ces valeurs environnementales aux futures générations et leur donner le goût à la protéger, la développer, l'enrichir.

David COASNE rejoint les propos de Laëtita BRU. Ce projet marque une première étape, s'inscrivant dans la continuité des actions menées et à venir. Il témoigne de la prise de conscience de cette problématique et de la nécessité d'agir. Il est essentiel d'en mesurer toute l'importance, car la situation est critique et exige des efforts considérables pour protéger notre population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 25 VOIX POUR Damien MÉCHINEAU, Sophie PACÉ, David COASNE, Myriam VERDIÉ, Bruno JAUNET, Laëtitia BRU, Nicolas GILLIER, Fabienne OBER, Adrien REMAUD, Marie-Pierre LEBRUN, Patrice MARTIN, Isabelle AGNEESSENS, Valérie MÉTAIREAU, Nicolas ROUSSEAU, Alexandre GUILLET, Florian BOUSSEAU, Gladys ORCEAU, Matthieu BÉNÉTREAU, Mélanie GAPAILLARD, Marie-Soraya CHERADAME, Gianni GUSSOLINO, Clémentine CARTRON, Gwénaél PITRÉ, Florian GUILLET, Pierre-Yves MERCIÉCA.

2 ABSTENTIONS Philippe VEAU, Joan BOURDEL.

5. Déclassement et cession d'une partie du domaine public communal et cession de la parcelle YO n° 155 situées au lieu-dit La Renouillère à Vieilleville

Bruno JAUNET informe que la demande des propriétaires date d'un peu plus d'un an afin de pouvoir réaliser leur projet de construction d'une maison. D'une contenance de 384 m², cette emprise

appartient en partie au domaine public communal pour 302 m² ; et en partie au domaine privé communal, cadastrée parcelle YO n° 155 pour 82 m².

Des servitudes de tréfonds devront être établies du fait de la présence d'une canalisation de gaz au profit de GRDF et du fait de la présence d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales au profit de la commune de Vieilleville.

Une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres devra également être établie au profit de la commune pour l'entretien du ruisseau communal en fond de parcelle.

Monsieur le MAIRE ajoute que ces servitudes ont retardé le processus. Il rappelle que le Conseil municipal a adopté une délibération lors de sa séance du 6 mai dernier concernant la convention de servitudes de gaz.

Marie-Pierre LEBRUN s'interroge sur le prix dérisoire de l'acquisition de la parcelle alors que le terrain est constructible puisqu'il se situe en zone Ah (STECAL à vocation d'habitat).

Monsieur le MAIRE indique que les propriétaires peuvent construire sur la parcelle au Nord sur le plan annexé au projet de délibération. Les propriétaires souhaitent acquérir cette parcelle pour bénéficier de marges de recul plus favorables et d'un jardin d'agrément. Dans le PLU, les marges requises sont de 5 m par rapport à l'espace public et de 15 m par rapport à un cours d'eau, ce qui contraignait fortement la surface réellement constructible sur le terrain qu'ils avaient acquis. Sur la parcelle communale, l'ensemble des servitudes rend impossible d'éventuelles constructions ou de plantations.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

6. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Monsieur le Maire lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Marie-Pierre LEBRUN demande combien de batteries ont été changées sur les ordinateurs portables.

Flavie HERPIN répond que cela représente environ 5 ou 6 batteries car il fallait remplacer pratiquement l'ensemble des batteries sur les ordinateurs portables des enseignantes.

Marie-Pierre LEBRUN demande à quoi correspond la ligne intitulée « box containers ».

Monsieur le MAIRE explique que les containers poubelles ne sont pas autorisés à être stockés dans les locaux, afin de respecter les normes de sécurité incendie. Par conséquent, ils sont placés à l'extérieur, et le projet consiste à les installer sous box avec cadenas.

Adrien REMAUD ajoute que l'Agglomération, par le biais d'une convention avec CITEO, participe au financement de ces installations. 5 à 6 bâtiments sont concernés.

Le Maire,

Damien MÉCHINEAU



La secrétaire de séance

Myriam VERDIÉ

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Myriam Verdier', is written over the printed name.